



Projet associatif global du Roller Provence Méditerranée (R.P.M.)

Conformément à ses Statuts, le Roller Provence Méditerranée a pour projet de développer la promotion de toutes les disciplines sportives regroupées au sein de la Fédération Française de Roller et Skateboard. La pratique en loisir ou en compétition, l'enseignement et la promotion de toutes les disciplines (artistique, course, freestyle, randonnée, roller derby, roller hockey...) et toutes activités connexes.

Ce projet se veut pérenne sur le long terme et doit s'ouvrir à la population de l'aire toulonnaise élargie.

Pour répondre à tous ces points, le Roller Provence Méditerranée a programmé les modalités suivantes. Celles-ci ont été présentées et approuvées à l'unanimité, par l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 13 septembre 2017 et sont mises à jour à chaque fois que cela s'avère nécessaire. **La dernière mise à jour a été faite par le Conseil d'Administration le 22 juillet 2018 et sera soumise à son adoption par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2018.**

Le sport n'est pas porteur de valeurs spécifiques en soi, c'est la manière dont l'activité sportive est proposée, qui donne au sport ses valeurs sociales, culturelles, intégratives...
Si les adeptes du roller viennent pratiquer dans un club, affilié à la FFRS, c'est parce qu'ils vont :

- trouver une compétence éducative (école, sécurité, progression, découverte),
- partager un projet citoyen « engagé » (mode de déplacement, formation, engagement associatif, projet club pérenne),
- se préparer à la compétition,
- être accompagnés dans leur projet de vie (bien être, santé),
- faire ensemble (partage, mixité sociale, diversité, etc.).

Volet Sportif :

Principe général : Le Club propose une activité roller, une pratique d'activités physiques en roller, plusieurs disciplines sportives en loisirs et en compétition.

Phase 1- Prise en charge sans discrimination et avec la même attention, d'un maximum de public mixte, jeunes (à partir de 3 ans) et adultes (jusqu'à la catégorie Vétéran V3) :

Cette phase a été rendue possible par le regroupement des clubs d'Hyères-les-Palmiers, Toulon et Six Fours-les-Plages. Ainsi, ces 3 entités ont apporté une plus-value différente et propre à chacune. Il y a eu augmentation des pratiques proposées, augmentation du nombre de structures sportives dédiés à la pratique du roller, augmentation des créneaux horaires, augmentation des moniteurs/entraîneurs diplômés et bien sûr augmentation du nombre d'adhérents.

Phase 2- Amélioration de la prise en charge des adhérents :

La mise en place de la phase 1, a demandé une consolidation de l'enseignement dispensé. Le nombre de personnes bénévoles dévouées à l'enseignement du roller a été augmenté.

Des formations : au Brevet d'Etat degré 1 (4 personnes), au Brevet d'Initiateur Fédéral (25 personnes dont 10 femmes), au Brevet d'Entraîneur Fédéral (5 personnes), au diplôme d'Officiel de table de marque (3 personnes), au diplôme d'Arbitre Régional (8 personnes), au diplôme de Staffeur de randonnée (13 personnes), à la direction d'Association (2 personnes) ont été proposées et validées par nos adhérents. Ces formations ont été financées par le club. Dans le futur, la même politique de formation sera poursuivie.

L'équipe des bénévoles administratifs a été renforcée ; outre le Conseil d'Administration composé de 15 membres, une cinquantaine d'autres personnes œuvrent au quotidien pour assurer la bonne marche de notre association de près de 300 adhérents.

L'engagement de RPM pour le sport, va au-delà du milieu associatif. RPM joue également un rôle dans les Commissions Municipales liées aux infrastructures et au développement du sport en général. Ainsi qu'au sein de la Ligue PACA et du Comité Départemental de Roller Sports par la présence de plusieurs élus dans ces 2 instances. Cet engagement sera poursuivi.

Phase 3- Renforcer nos offres de pratique :

Notre association concerne 2 types de sportifs :

- Pour nos adhérents « loisir » enfants et adultes : nous renforcerons les pratiques « débutant/école de roller/randonnée », « bien-être/forme/santé » et « créer du lien social/favoriser le vivre ensemble/pratiquer en famille ».
- Pour nos adhérents « compétition » enfants et adultes : nous leur proposons actuellement 4 disciplines : la Course, le Roller Derby, le Roller Hockey, et la Randonnée Sportive. De nouvelles disciplines sportives seront créés dès que cela s'avérera nécessaire (demande) et possible (moniteur qualifié).

Pour eux, nous continuerons de renforcer notre offre de pratique « performance/haut-niveau ». Des entraîneurs qualifiés sont et seront mis à leur disposition. Ils suivent et suivront des formations techniques, sous forme de stages de niveau régional et fédéral régulièrement au cours de la saison sportive. Et cela pour nos jeunes et nos adultes.

- Cela permet et permettra un repérage de « nos talents ». Une attention spéciale et des aides appropriées, leur sont et leur seront apportées pour leur permettre de s'entraîner pour atteindre le haut-niveau et s'y maintenir.

Volet Éducatif :

Principe général : la pratique sportive recèle de larges potentialités éducatives. Elle est vecteur attractif et permet l'apprentissage d'une activité, la recherche de la performance, l'épanouissement personnel et la sociabilisation. Ces situations collectives, d'apprentissage et de coopération doivent être utilement mise à profit par notre club pour transmettre quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un futur adulte responsable, attentif à sa santé, et citoyen engagé sur les valeurs de la vie démocratique et de la solidarité. Le Club se donne l'obligation de tout mettre en œuvre pour faire respecter par ses membres et tout particulièrement ceux qui sont investis d'une responsabilité d'encadrement : l'intégrité physique, psychique et morale des autres membres, en particulier celle des mineurs et des jeunes adultes, ainsi que celle des personnes tiers avec lesquelles ils sont en relation dans le cadre de leurs activités.

Le projet se base sur l'éducation des mineurs et sur le faire-respecter par les adultes, des valeurs éducatives que le sport, à travers la pratique du roller peut leur apporter.

Pour ce faire, le Roller Provence Méditerranée s'est organisé en Conseil d'Administration de 15 membres, où sont élus les responsables des 3 écoles de patinage et les responsables de chacune des disciplines sportives. Ainsi les règles et les valeurs de référence sont harmonisées au sein du club. Cette organisation sera pérenne.

Ces valeurs s'inscrivent dans une logique de développement éducatif au sein des écoles de patinage et se poursuivent dans les disciplines sportives avec l'évolution des jeunes et des adultes, au travers de notions telles que, le respect des règles de compétition et de sécurité, le respect d'autrui, le respect de l'éthique, le respect de la mixité sociale. Les relations entre les membres de notre association doivent être basées sur l'empathie, la convivialité, la solidarité, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. Lors des rencontres sportives avec les autres clubs les consignes seront : respect de l'adversaire et des décisions arbitrales. Une information et une sensibilisation à ces règles sont faites et seront faites de façon formelle en début d'année sportive et de façon récurrente dès que cela s'avérera nécessaire.

En cas de non-respect de ces règles une procédure disciplinaire est prévue. Les éventuelles sanctions devront être éducatives pour-être profitable.

Le respect de ces valeurs est et sera évalué :

- dans les écoles de patinage, au continu et au travers d'un examen de fin d'année qualifiant le niveau de pratique atteint par l'adhérent et lui permettant d'accéder au niveau supérieur.
- dans les disciplines sportives par la signature annuelle de la « Charte du Sportif au sein du RPM », par un suivi continu, car c'est sur ces valeurs que sont basées la réussite des entraînements et la victoire dans les compétitions. Les évaluations sont et seront faites par les responsables de section.

En connaissance de ces évaluations, le Conseil d'Administration décidera de l'engagement en compétition de chaque sportif.

Mais aussi :

- sur l'apprentissage de la vie démocratique et le futur investissement de ces jeunes adhérents vers des fonctions de dirigeants, moniteurs/entraîneurs, arbitres. Ces jeunes motivés sont et seront à partir de leur 16^{ième} année « mis en apprentissage ». Et, tout est et sera facilité pour que leur projet d'investissement devienne réalité.

Volet Social :

Principe Général :

Pour faciliter l'accès à notre association, une palette de mesures et d'aides a été mise en place.

a) pour faciliter l'accès des jeunes :

- une tarification diversifiée par tranche d'âge,
- le matériel nécessaire pour les écoles de patinage (rollers et kit de protections) pourra être prêté gratuitement,
- la location pour une somme modique (actuellement 10€/mois) du matériel de protection obligatoire : casques à grille, coudières, jambières, gaine et plastron, est mis en place dans la section école de Roller-Hockey (350€si achat),
- la location pour une somme modique (actuellement 10€/mois) de rollers de vitesse pointures 31/34 et 34/37, est mis en place dans la section école de Roller Course (390 €si achat de la paire de roller)
- le transport pour participer aux entraînements et aux compétitions peut être fait et pris en charge par le club, notamment au moyen de notre minibus 9 places.
- toutes les tenues de compétition sont et seront prêtées et entretenues par le club (combinaison pour la section course, maillot et pantalon pour la section roller-hockey etc.)
- remise consentie dès la deuxième adhésion dans le groupe familial,
- cours pour parents et enfants aux mêmes horaires et dans les mêmes structures sportives, mais, par des moniteurs et dans des espaces délimités différents,
- cours « famille » pour parents et enfants au même lieu, en même temps et par le même moniteur.

b) pour faciliter la pratique féminine :

Le sport féminin est l'expression du droit à l'égalité et à la liberté de toutes les femmes de disposer de leur corps et de s'inscrire dans l'espace public, indépendamment de la nationalité, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, et de leurs croyances. L'objectif d'égalité est de favoriser une ouverture effective des disciplines sportives aux deux sexes et de permettre à chaque fille d'exercer l'activité physique de son choix ».

Nous souhaitons donc le développement et la valorisation de la pratique féminine en « loisir » et en « compétition », dans les territoires prioritaires et en dehors. Pour cela nous mettons et mettrons les moyens en œuvre nécessaires : moniteurs/monitrices et entraîneurs/entraîneuses dédiés, créneaux horaires d'entraînement spéciaux, développement de la section Roller Derby (créé en 09/2012) exclusivement féminine, incitation pour l'engagement dans toutes nos disciplines, d'athlètes individuelles et d'équipes féminines dans les compétitions départementale, régionale, nationale et internationale. Une large médiatisation de leurs participations et leurs résultats sportifs sera faite.

c) pour faciliter l'accès de tous nos adhérents :

Une attention particulière est portée aux personnes éloignées du sport (éloignement géographique, différence de culture, personnes aux revenus modestes, personnes résidant dans les territoires prioritaires (QPV), personnes en situation de handicap compatible avec notre pratique sportive ...) :

- nous sommes partie prenante avec les différents Comités d'Entreprise et les différentes politiques des villes qui nous accueillent (Bormes-les-Mimosas, Hyères-les-Palmiers, La Garde, La Londe-les-Maures, La Seyne S/M, Le Lavandou, Six-Fours-les-Plages et Toulon).
- nous avons des lieux d'activité dans des installations sportives sur tout le périmètre de notre zone d'activité. Ainsi, nos adhérents peuvent au plus près de leur lieu de vie pratiquer notre sport.
- nous mettons à disposition et entretenons les tenues de compétitions obligatoires (combinaison section course, et maillot et pantalon section roller-hockey etc.).
- pour que les tarifs restent stables dans le temps, l'ensemble de la structure du Roller Provence Méditerranée est basé sur le bénévolat des dirigeants et intervenants.
- pour faciliter le paiement de notre cotisation, nous fractionnons à la demande le paiement de celle-ci.
- nous acceptons les moyens de paiement délivrés par les CAF, CE, le Conseil Départemental (aide Vacances Loisirs Jeunesse), le Conseil Régional, l'ANCV Coupons Sports, les chèques Sport et Bien-Etre Actobi, et mairie ...
- en cas de difficulté financière avérée, le Conseil d'Administration peut décider de prendre en charge la cotisation due par un adhérent.

d) pour le développement de la pratique sportive en général, auprès des non- adhérents et les inciter à adhérer à notre club :

La mise en place de l'action « **Roule qui Veut** », dont le document de présentation (15 pages) est mis en annexe, permettra :

- d'augmenter la visibilité du club et des différentes pratiques dans tous les milieux
- de proposer des conditions de pratiques à un public non licencié
- de proposer des facilités dans les conditions d'accès à la pratique encadrée.

- si nos nouveaux adhérents sont éligibles au titre de l'opération « Balle de Match », notre agrément auprès du CDOS du Var nous permettra de leur faire bénéficier d'une prise en charge du coût de leur adhésion.

- une quinzaine de « journées animation » sont organisées chaque année, sous la forme de journées porte-ouvertes, « Journée Tous en Roller » en partenariat avec notre Fédération Nationale. Nous accueillons tous les publics (enfants et adultes), nous leur prêtons rollers et kit de protection, nos moniteurs diplômés à travers des ateliers pédagogiques les initient ou les perfectionnent dans notre sport. Tout cela gratuitement.

- nous organisons et encadrons une vingtaine de randonnées par an pour les personnes (enfants et adultes) en rollers, skates, trottinettes et vélos. La majorité de ces randonnées sont urbaines et nocturnes. Quelques-unes sont rurales et diurnes. Quelques-unes ont un caractère très sportif : « La Roll d'Azur » randonnée de 70 km, labellisée Verte par notre Fédération Nationale et « La Littoral Roll » randonnée de 46 km. Ces 20 manifestations ne sont pas réservées à nos adhérents mais au contraire, ouvertes à tous et gratuites.

Volet Économique :

Le club :

- possède des moyens humains ainsi que des compétences mobilisables en interne
- pour mettre en œuvre son projet,
- assure une gestion comptable,
- recherche des partenaires publics et privés, sponsoring et mécénat pour l'aider à financer ses actions,
- organise sur son territoire géographique des compétitions de niveau : départemental, régional, interrégional et national. Ces événements auront des retombées financières pour les structures d'hébergement et de restauration,
- achète du matériel sportif,
- a acheté en mars 2014, un minibus 9 places de marque Renault, il a déjà parcouru 75 000 km, preuve de l'utilité de son achat.
- accompagne financièrement la formation de ses bénévoles,
- utilise les dispositifs d'aide à l'emploi pour la création de postes : le 4 septembre 2015, nous avons créé notre premier poste de salarié en contrat de travail à durée indéterminée. Nous avons embauché Monsieur Darren De Souza 24 ans, adhérent de notre association depuis ses 15 ans, titulaire des diplômes nécessaires et inscrit Sportif de Haut Niveau sur les listes du Ministère. Darren nous a quitté en septembre 2017. Nous

l'avons remplacé par Guillaume Pujos âgé de 20 ans. Guillaume a le même profil que Darren. Il a su rapidement « prendre sa place » et accomplir les tâches que nous lui demandions.

- Pour nous aider à financer et à pérenniser cet emploi, nous avons signé avec le CNDS une convention pluriannuelle de financement jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du dispositif Emploi « Citoyens du sport ». Nous n'aurons malheureusement plus d'aide financière à partir du 1er janvier 2018 pour nous aider à pérenniser cet emploi. Cette pérennisation est une des priorités de notre projet associatif.
- privilégie une mutualisation de moyens (matériel et humain),

Le club communique pour faire connaître et valoriser ses valeurs et ses activités (site internet, réseaux sociaux, médias, presse etc.).

Volet Santé

Quelle que soit l'activité choisie parmi les 9 pratiques différentes proposées par notre Fédération Nationale (Artistique, Course, Derby, Freestyle, Randonnée, Rink-Hockey, Roller-Hockey, Skateboard, Trotinette), le roller reste un sport à part entière. Sa dimension pluridisciplinaire et son accessibilité intergénérationnelle en font le porte-drapeau idéal du « Sport Santé ». Accessible à partir de 3 ans, le roller développe les qualités d'équilibre, de rapidité, de souplesse et, bien sûr, les réflexes. Toutefois, les bienfaits de ce sport sont bien plus larges...

Le roller (ainsi que le skateboard et la trotinette) permettent d'acquérir une bonne condition physique. Pratiqués raisonnablement, ils développent l'endurance au même titre que la marche, la course à pied ou le vélo. Les bienfaits cardio-vasculaires, pulmonaires, musculaires et articulaires sont avérés. Le roller présente également l'avantage de ne pas être traumatisant pour l'appareil locomoteur grâce aux contacts glissés permanents avec le sol. Les atouts du roller ne s'arrêtent pas là : la randonnée loisir permet de se renforcer tout en s'affinant. Au cours d'une balade, de nombreux groupes musculaires sont mis à contribution. Le roller est un sport complet qui sollicite 90% des muscles du corps, un atout de choix dans un processus de remise en forme.

L'association s'engage alors :

- sur la diffusion de ces informations concernant les bienfaits de l'activité pour en faire un argument convaincant auprès du public non licencié.
- sur l'accompagnement de ses adhérents (loisir et compétition) dans une démarche de santé, comme nous y incite le Plan National « Sport Santé Bien-être » dans l'instruction en date du 24 décembre 2012. En organisant des sensibilisations et des formations sur la bonne pratique de l'entraînement, la nutrition, la compétition et ses contraintes, les divers traumatismes rencontrés dans la pratique sportive et comment les éviter etc.
- sur la mise en place de conditions de sécurité renforcées sur toutes ces interventions que ce soit en interne (entraînements, cours) ou en externe (randonnées ouvertes, journées d'animation...).

Volet Touristique

L'association intervient dans tout le département du Var, véritable vitrine du sud de la France.

Le Roller Provence Méditerranée participe activement à l'activité touristique du Département et des communes sur lesquelles elle intervient.

Notamment, à travers les randonnées organisées au sein d'une commune ou le long d'un parcours traversant plusieurs villes en passant par des zones rurales. Ces sorties proposent toujours des parcours permettant de découvrir des lieux avec un patrimoine culturel, historique et architectural très riche.

Véritable mode de déplacement doux, le roller répond à une envie de se déplacer autrement, en respectant notre planète. C'est une des réponses aux problématiques actuelles telles que le réchauffement climatique ou les économies d'énergie. Plus qu'une pratique sportive, le roller devient un véritable mode de vie.

A travers la communication de ces événements et l'utilisation de ce mode de déplacement respectueux, l'association participe au développement touristique du département et de ses communes. Elle lui offre en effet, une image dynamique, sportive et respectueuse de l'environnement.

Ainsi avec tous les points précédemment développés, RPM prétend gérer ce projet associatif de façon pérenne et efficiente pour le bien fondé de notre structure, le bien-être de nos adhérents et le développement de la pratique sportive en général.



"ROULE

QUI

VEUT"



Annexe :

Table des matières

1.	Etat des lieux.....	3
2.	Objectifs du projet.....	4
3.	Description du projet.....	5
3.1.	Augmenter la visibilité du club et des différentes pratiques dans tous les milieux :.....	5
3.2.	Proposer des conditions de pratiques à un public non licencié :.....	5
3.3.	Proposer des facilités dans les conditions d'accès à la pratique encadrée :.....	5
4.	Les actions détaillées.....	6
4.1.	Une dizaine de journées : animations, porte-ouvertes, « Journée tous en Roller » :.....	6
4.2.	Une vingtaine de randonnées ouvertes aux rollers, skates, trottinettes et vélos.....	6
4.3.	Le coupon de Réduction : « Roule qui Veut ! ».....	7
4.4.	Le tirage au sort.....	7
4.5.	Un partenariat avec des associations, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, maisons de quartier etc.....	7
4.6.	La communication.....	7
5.	Méthodes d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs.....	8
5.1.	Diffusion et utilisation du coupon « Roule Qui Veut » et des adhésions offertes.....	8
5.2.	Public atteint.....	8
5.3.	Au sein de l'association.....	8
5.4.	Les partenariats sociaux.....	8
6.	Annexes.....	9
6.1.	Règlement intérieur des randonnées RPM.....	9
6.2.	Flyer « Journée Tous en Roller » de la Fédération.....	10
6.3.	Coupon de réduction.....	11
6.4.	Convention de partenariat.....	12

1. Etat des lieux

Il est important avant d'établir ce projet de faire un bilan quant au contexte général d'une part de la visibilité et de la pratique du Roller Sports en France, plus précisément dans les territoires prioritaires, d'autre part des conditions d'accès à une pratique sportive diversifiée de façon générale pour des publics défavorisés.

Il est apparu au cours des dernières années que le nombre de licence stagne au sein de la Fédération Française de Roller & Skateboard, phénomène qui peut s'expliquer par un manque de visibilité et de communication. Manque de visibilité qui s'explique en partie par le fait que parmi les 9 disciplines de la fédération seulement une seule (le skateboard) vient d'être reconnue olympique pour les prochains JO qui se tiendront à Tokyo en 2020. Un des effets indésirables de ce phénomène est le manque de diversité dans le public pratiquant. Pourtant la politique de la fédération vise l'élargissement de son action et la transmission de valeurs véhiculées par l'activité à un public le plus large possible : *« Parce qu'en tant que fédération délégataire d'une mission de service public, notre rôle est de développer nos pratiques de roller et de skate pour tous les publics, y compris ceux qui en sont le plus éloignés. Parce que dans le cadre du plan fédéral Citoyens du Sport conventionné avec le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports, la fédération s'engage à promouvoir un égal accès à nos pratiques pour tous les citoyens. Parce qu'au-delà de la dimension institutionnelle, nous sommes avant tout des passionnés, et qu'il en va de la responsabilité de chacun d'entre nous, d'œuvrer au quotidien dans le cadre de nos activités sportives, pour mieux partager les valeurs qui fondent notre vivre ensemble dans le roller, le skateboard et au-delà. »*

Lors des différents évènements organisés par le club, les saisons sportives précédentes (journées portes ouvertes, journées « Tous En Roller », journée animations, randonnées etc.) nous avons constaté plusieurs choses :

- l'exercice des 9 différentes pratiques regroupées au sein de la Fédération Française de Roller & Skateboard (Roller Artistique, Roller Course, Roller Derby, Roller Freestyle, Roller Randonnée, Rink Hockey, Roller Hockey, Skateboard et Trotinette) peut intéresser un public très large car il s'agit en fait de 9 sports différents. Leur grande diversité (sport individuel et sport collectif), leur orientation (loisir et compétition) permettent à tous de se réaliser pleinement. Cependant nous avons constaté que l'exercice de nos 9 pratiques, dans un cadre associatif et fédéral n'est pas envisagé naturellement par le plus grand nombre. Les chiffres d'ailleurs le prouvent : entre 2,5 millions (chiffre officiel du ministère) et 4 millions de personnes (Etude Sportlab) chausseraient régulièrement les rollers en France et seulement 50 000 sont licenciés à la FFRS !

- notre sport est l'un des plus complets qui soit, pour le développement des qualités physiques et psychologiques. L'accès à la compétition est facilement abordable dès que le pratiquant est licencié dans un club, il en retirera donc les bienfaits : goût de l'effort, fierté de se dépasser, apprentissage du respect des règles etc.

- nos 9 pratiques sportives rencontrent un franc succès auprès des personnes socialement défavorisés. Malheureusement, le coût (l'équipement sportif, l'adhésion au club, la licence fédérale), le déplacement sur le lieu d'activité du club, ou même seulement l'ignorance de l'existence du club freine ce public pour accéder à nos pratiques.

- les personnes issues de milieux défavorisés et/ou déstabilisés ne peuvent accéder qu'à une offre sportive relativement limitée. Celle-ci est principalement axée vers les sports collectifs dits « traditionnels » (football essentiellement) et certains sports « en salle » ou « de combat ». Ce phénomène est encore plus vrai pour les femmes. Or celles et ceux qui ne trouvent pas d'attrait dans ces pratiques-là (que l'on pourrait qualifier « d'activités sportives de quartiers », car elles y sont traditionnellement proposées) se détournent de l'activité sportive au risque de s'isoler et de se marginaliser.

Face à ce constat, RPM a mis en place une portée d'action départementale avec un planning d'activité proposant des cours et entraînements sur de nombreuses communes de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée ». Il organise des événements sportifs et festifs dans et au-delà des frontières de TPM (à La Londe les Maures, Bormes les Mimosas, Le Lavandou, Grimaud...).

Les infrastructures sportives mises à notre disposition par nos municipalités partenaires ainsi que nos ressources humaines (salarié, prestataires de services, moniteurs et entraîneurs bénévoles), permettent d'assumer dans les meilleures conditions possibles, l'augmentation du nombre de pratiquants dans notre structure qui résultera des actions menées dans le projet présenté ci-dessous.

2. Objectifs du projet

Ce projet veut répondre aux problématiques listées dans le paragraphe précédent. Il propose des solutions visant à améliorer le développement et la promotion des différentes pratiques de notre sport et la correction des inégalités d'accès. Ce projet a un caractère non discriminant et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et favorise la mixité de genre.

C'est un projet qui se veut pérenne dans le temps et qui s'articule autour de plusieurs actions visant différents objectifs :

1/ Augmenter la visibilité du club et des différentes pratiques dans tous les milieux :

C'est en effet le point de départ du projet, sans connaissance de l'activité associative du Roller Provence Méditerranée ou même, de l'existence des pratiques elles-mêmes, rien n'est possible.

2/ Proposer des conditions de pratique à un public non licencié afin de :

- créer de la cohésion sociale et du vivre ensemble autour de l'activité.
- promouvoir l'image de notre sport dans tous les milieux, en zone urbaine et rurale.
- promouvoir l'image du club et inciter aux différentes pratiques.

3/ Proposer des facilités dans les conditions d'accès à la pratique encadrée afin de :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique pour tous, sans aucune discrimination.
- diversifier le public pratiquant au sein de la Fédération Nationale et du club.
- Inciter à l'adhésion et à la venue dans le club afin de développer l'association et d'élargir ses horizons.

3. Description du projet.

Ce projet présente entre autre des actions mises en place dans les Quartiers Prioritaire de la politique de la Ville (QPV). C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que les nouveaux territoires cibles ont été définis. Depuis le 1er janvier 2015, ces périmètres se sont substitués aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

3.1. Augmenter la visibilité du club et des différentes pratiques dans tous les milieux :

Pour permettre au public le plus éloigné de l'activité d'en prendre connaissance. Cette visibilité augmenterait grâce à :

- l'organisation de diverses manifestations (journées porte-ouvertes, « Tous En Roller », animations, randonnées etc.) ouvertes à tous et gratuites. Ces manifestations seront organisées dans les « Quartiers Politique de la Ville » mais AUSSI EN DEHORS. Il nous semble important « de sortir » les habitants de leurs quartiers pour les emmener sur des manifestations extérieures. Cela permettra d'assurer une vraie mixité sociale et de les soustraire aux éventuelles mauvaises influences rencontrées dans leur lieu de vie.
- la distribution de flyers à la sortie des écoles, collèges et lycées,
- la mise en place d'un partenariat avec les associations de quartiers (ex : Nouvel Horizon à La Seyne S/M), les maisons de quartiers (ex : celle de La Beaussière à la Garde), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (ex : la résidence Solidaire en Chemin à Hyères) (voir 4.5.)
- la diffusion auprès de nos partenaires privés : Emoa Mutuelle du Var, Décathlon Ollioules, Go Sport Mayol, Slide Open Spirit et de leur clientèle, de nos manifestations.

3.2. Proposer des conditions de pratiques à un public non licencié :

Lors de toutes nos manifestations, tous les moyens logistiques (lieu sécurisé, rollers, kits de protections, etc.) et les moyens humains (équipe pédagogique diplômée) seront mis à disposition pour assurer le bon déroulement en toute sécurité, la progression et le plaisir des pratiquants.

3.3. Proposer des facilités dans les conditions d'accès à la pratique encadrée :

Une fois que le néophyte a découvert l'activité il est essentiel de lui donner la possibilité d'accéder à la pratique encadrée, malgré les difficultés qu'il peut rencontrer pour y parvenir.

- Nous envisageons de distribuer des coupons de réduction à l'adhésion « Roule Qui Veut ». Voir ce document en annexe.

Chaque participant à un évènement organisé par le club recevra un coupon nominatif d'un montant de 30 euros. Et cela, que la manifestation se déroule dans un « Quartier Politique de la Ville » ou ailleurs. En effet, les personnes en détresse sociale et subissant des inégalités d'accès à la pratique résident également à l'extérieur des « QPV ». Il y aura également 10 coupons offerts aux partenaires (voir 4.5).

- Un tirage au sort, sur inscription gratuite, sera instauré lors des journées portes ouvertes, « Journée Tous en Roller » et journées animation. Le gagnant bénéficiera d'une adhésion offerte pour la saison sportive. Dans le cas, où il ne posséderait pas le matériel indispensable à la pratique choisie, RPM mettra à sa disposition, contre la somme d'1 euro symbolique par mois (cela de façon à le responsabiliser) tout le matériel nécessaire. Il y aura également 5 inscriptions annuelles gratuites offertes aux partenaires (voir 4.5).

- Dans le cas où les néophytes sont éligibles à l'opération « Balle de Match », notre agrément auprès du CDOS du Var nous permettra de leur faire bénéficier d'une prise en charge du coût total de leur adhésion, s'ils s'engagent à pratiquer l'activité pendant 1 an minimum. Nous acceptons également les « Coupons Sports » et les « Chèques Sport et Bien être ACTOBI ».

4. Les actions détaillées

4.1. Une dizaine de journées : animations, porte-ouvertes, « Journée tous en Roller » :

Présentation

Le Roller Provence Méditerranée organisera en partenariat avec des entreprises, des associations ou des municipalités des animations de type divers. Les fils conducteurs seront :

- la gratuité (matériel sportif mis à disposition et équipe éducative diplômée),
- l'ouverture à tous les publics sans discrimination possible,
- les activités seront obligatoirement « mixtes »,
- le respect des conditions de sécurité et d'hygiène (espace fermé et protégé, désinfection du matériel prêté, port de charlotte à usage unique sous les casques).
- En plus des moniteurs/entraîneurs diplômés, des bénévoles sont présents pour équiper, informer et assurer le bon déroulement de ces journées.

Pour profiter d'une excellente visibilité et créer encore plus de mixité sociale, nous avons la possibilité de nous greffer, sur des manifestations existantes : « Faites du Sport » à La Seyne S/M, Mai Sportif et Fête de la Jeunesse à La Garde, « Sport au Féminin-Pluriel », etc.

Echéancier

Ces manifestations seront planifiées et mises en œuvre tout au long de la saison sportive. Pour 2017/2018, RPM en a réalisé une dizaine qui se sont déroulées sur neuf communes différentes, dans et hors des « Quartiers Politiques de la Ville ».

4.2. Une vingtaine de randonnées ouvertes aux rollers, skates, trottinettes et vélos

Présentation

Les randonnées organisées et/ou encadrées par le Roller Provence Méditerranée regroupent une vingtaine de ballades, gratuites et ouvertes à tous (mineurs, adultes, seniors, femme, homme) tout au long de l'année (y compris pendant l'été) et dans des milieux géographiques différents (urbains, périurbains, ruraux). Au travers de ces événements, nous favorisons la pratique sportive de loisir. Les objectifs qui seront atteints sont bien sûr de proposer une activité à un public hors club et de corriger les inégalités d'accès à la pratique. Mais aussi, de créer entre tous les présents du lien social, du « vivre ensemble », de donner le goût de respecter les règles de sécurité données par les Polices Municipales. Dans ces manifestations l'on peut observer un mélange culturel, social et intergénérationnel offrant une ouverture à la création de nombreux liens sociaux.

Echéancier :

- 1 vendredi des mois de mars, avril, mai et juin 2019 à Six-Fours-les-Plages parcours 10 km. Départ à 21h00 parking du port de la Coudoulière,
- 1 vendredi en mai et en juin 2019 à la Londe-les-Maures parcours 12 km. Départ à 20h00 du parking Clémenceau.
- 1 vendredi en mai 2019 entre Bormes-les-Mimosas et le Lavandou parcours 12 km. Départ à 20h00 de l'Espace Nautique de Bormes-les-Mimosas.
- Le dimanche 16 ou 23 juin 2019, 5ième édition de la "Littoral Roll" entre Six-Fours-les-Plages et Hyères-les-Palmiers parcours 45 km retour en bus. Départ à 8h00 sur le parking du complexe sportif Antoine Baptiste (côté La Coudoulière, chemin des Hoirs).

- 1 vendredi en juin 2019 à la Garde à l'occasion de la Fête de la Jeunesse parcours de 10km. Départ à 20h00 Place de la République.
- Le dimanche 6 octobre 2019 la "Roll d'Azur IX » labellisée "Rando Verte" par la FFRS. L'itinéraire sera Hyères/Cavalière/Hyères. La distance totale est de 70 km. Départ à 9h30 du parking Biancotto à l'Almanarre retour au même endroit vers 18h00.
- D'autres randonnées sont en cours d'organisation sur les communes d'Hyères les Palmiers, La Garde, la Seyne sur Mer.

4.3. Le coupon de Réduction : « Roule qui Veut »

Présentation

Ce coupon nominatif offre 30€ de réduction sur le montant de la cotisation à notre club **pour une première adhésion.**

Sa distribution sera faite à tout nouvel arrivant, résidant dans un quartier prioritaire politique de la ville, sur tous les créneaux d'activité du club.

Et, à tous les participants des journées animations, porte-ouvertes, « Journée tous en Roller » et des randonnées.

Echéancier :

Notre coupon (voir en annexe), sera distribué à partir de la nouvelle saison sportive 2018/2019 soit dès le 1er juillet 2018 et jusqu'au 30 juin 2019.

4.4. Le tirage au sort

Pour des questions pratiques, le tirage se déroulera uniquement sur nos journées animations, porte-ouvertes, « Journée tous en Roller ». La participation sera gratuite. Le gagnant bénéficiera d'une adhésion offerte pour la saison sportive. Dans le cas, où le gagnant ne possède pas le matériel indispensable à la pratique choisie, RPM mettra à sa disposition, contre la somme d'1 euro symbolique par mois (cela de façon à le responsabiliser) tout le matériel nécessaire.

4.5 Un partenariat avec des associations, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, maisons de quartier etc.

Pour une plus grande efficacité dans la mise en place de ce projet, le RPM souhaite se rapprocher de partenaires ayant une action sociale. Dans cette démarche le club proposera un partenariat aux entités listées ci-dessous :

- Nouvel Horizon, Femme dans la Cité, CHRS AVAF La Renaissance, à la Seyne sur Mer,
- La Maison des initiatives Sociales, CHRS l'Accueil Fémina, CHRS Moissons Nouvelles à la Garde,
- Hébergement de stabilisation Maison les Favières, CHRS Accueil Provençal, CHRS AVAF Argence, CHRS La Respédo, CHRS maison Saint-Louis à Toulon,
- Maison de quartier et des jeunes Val des Rougières, CHRS La Résidence Solidaire en Chemin à Hyères.

Ce partenariat propose d'offrir à chaque association 10 bons de réduction « Roule Qui Veut ! » et 5 bons pour une inscription annuelle gratuite. Ainsi que l'organisation de journées ou demi-journées d'animation « Tous en Roller » en son lieu ou proche de son lieu d'activité.

Le projet de convention de partenariat est en annexe (voir 6.4)

4.6. La communication

Le Roller Provence Méditerranée communiquera sur la diffusion de son coupon de réduction « Roule qui Veut ! » ainsi que sur toutes ces futures manifestations, de plusieurs façons :

- Vers un large public grâce à nos partenaires privés : Emoa Mutuelle du Var, Décathlon Ollioules, Go Sport Mayol, Slide Open Spirit,
- Vers ses partenaires sociaux,
- Vers les services municipaux des Sports et de la Jeunesse de nos villes partenaires (Six-Fours-les-Plages, La Seyne S/M, Toulon, Le Pradet, La Garde, la Crau, Hyères-les-Palmiers, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Grimaud)
- Sur son site www.rpm-club.fr et sur sa page Facebook Roller Provence Méditerranée visibles par tous
- Sur la fiche d'inscription saison 2018-2019
- Sur le site de notre Fédération Nationale et sur les sites du milieu « roller » (Rollerenligne etc.)
- A travers une Newsletter distribuer à plus de 400 contacts (adhérents, journaux, associations, municipalités, agence de tourisme...).
- A travers la plateforme #MyRoller (<http://www.myroller.fr/>), créée par la Fédération Française de Roller & Skateboard pour promouvoir tous les événements,
- A travers le portail associatif de la ville d'Hyères : <http://asso.hyeres.fr/> créé spécialement, en 2017, pour la promotion des associations effectuant des actions sur la commune de Hyères-les-Palmiers.

5. Méthodes d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs

5.1. Diffusion et utilisation du coupon « Roule Qui Veut ! » et des adhésions offertes

- Nombre de coupons et adhésions annuelles distribués à des résidents en « QPV ».
- Nombre de coupons et adhésions annuelles distribués à des résidents hors « QPV ».
- Nombre de coupons et adhésions annuelles utilisés par les résidents en « QPV ».
- Nombre de coupons et adhésions annuelles utilisés par les résidents hors « QPV ».

Pour permettre le recensement des informations utiles sur les coupons et les adhésions annuelles offertes distribués : à chaque distribution l'adresse du bénéficiaire sera relevée.

Les renseignements collectés sur la fiche d'inscription du club, permettront d'avoir toutes les informations nécessaires sur les coupons et les adhésions annuelles utilisés.

5.2. Public atteint.

Nombre et origines géographiques (« QPV » et hors « QPV ») des participants aux différents événements à travers un recensement sur chaque événement.

5.3. Au sein de l'association

- nombre de nouveaux licenciés au club à la fin de la saison sportive.
- origines géographiques des nouveaux licenciés (« QPV » et hors « QPV »).

5.4. Les partenariats sociaux

La mise en place et la réalisation des partenariats signés.

6. Annexes

6.1. Règlement intérieur des randonnées RPM



Règlement des randonnées urbaines de R.P.M.

Roller Provence Méditerranée organise et encadre de nombreuses randonnées ouvertes aux participants en roller, vélo, skate et trottinette. **Tous les moyens de transports électriques sont interdits** : gyropode, gyroroue, monocycle, monoroue, gyroskate, hoverboard skate, trottinette électrique, skateboard électrique etc...

Pour la sécurité de tous et le bon déroulement de ces événements, un certain nombre de règles doivent être clairement posées, la participation à la randonnée est subordonnée à l'acceptation de ces règles.

- 1- Les randonnées sont gratuites et ouvertes à toutes les personnes majeures. Les personnes non-adhérentes au Club R.P.M. doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile individuelle.
- 2- **Dispositions spéciales pour les mineurs :**
 - Les mineurs adhérents au club R.P.M., seront pris en charge par les moniteurs du Club pendant toute la durée des randonnées. Ils ont été autorisés par leur représentant légal, à participer à ces événements lors de leur inscription au Club. Ils devront suivre scrupuleusement les consignes de leurs moniteurs.
 - Les mineurs non adhérents au Club R.P.M. : s'ils sont âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un autre majeur muni de l'autorisation des représentants légaux. Les mineurs âgés de plus de 16 ans doivent être, soit accompagnés selon les mêmes modalités que les plus jeunes, soit munis d'une autorisation de leurs représentants légaux.
 - Le Club R.P.M. se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations.
 - Le port des protections (casque, protège-poignets, coudières, genouillères) est obligatoire pour les mineurs. Ils ne seront pas acceptés s'ils ne les portent pas.
 - Tout mineur ne respectant pas les 4 points précédents est d'office exclu de la randonnée.
- 3- Le port des protections (casque, protège-poignets, coudières, genouillères) est fortement conseillé pour les adultes.
- 4- Les randonnées sont de différents niveaux de difficulté, il appartient aux participants de se renseigner pour connaître le niveau de pratique nécessaire pour y participer.
- 5- Dans tous les cas, les participants doivent savoir se diriger et freiner.
- 6- La randonnée est encadrée par des staffeurs bénévoles (identifiables par leur tenue), et par la Police Municipale de la ville concernée. Les participants doivent :
 - se plier aux consignes de sécurité données par ces personnes, ne jamais dépasser les véhicules et les staffeurs de tête, rester dans le cortège et sur les voies réservées au parcours, adopter un comportement prudent. Le véhicule et les staffeurs « balai » fermant la randonnée, se laisse le droit de dépasser un participant attardé. Dès cet instant, le participant sera considéré comme ne faisant plus partie de la randonnée. Il devra quitter la chaussée et emprunter les trottoirs pour avancer.
- 7- Les actes suivants sont interdits et condamnés : s'accrocher aux voitures ou motos accompagnatrices, sortir des voies délimitées par les staffeurs, gêner les autres patineurs, consommer de l'alcool ou de la drogue. Ainsi que, tout acte ou propos insultant, toute attitude violente ou raciste et tout préjudice porté à l'intégrité morale. R.P.M. se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure de ses randonnées toutes les personnes se rendant maître des actes ci-dessus évoqués.
- 8- La randonnée se déroule sur routes, emprunter les trottoirs et les pistes cyclables est donc interdit.
- 9- **Décharge de santé** : le participant par la lecture de ce règlement atteste ne pas faire de contre-indication à la pratique sportive de cette activité et fait de sa responsabilité la survenance d'un problème médical durant les randonnées.



**Journée
Tous en roller**

DECOUVERTE

**AMBIANCE
MUSICALE**

RANDONNÉE

VITESSE

SLALOM

INITIATION

**ROLLER
HOCKEY**

GRATUIT

**OUVERT
À
TOUS**

**PRÊT DE
MATÉRIEL
POSSIBLE**

VENEZ DÉCOUVRIR
LE PLAISIR DU ROLLER
DANS UN CLUB DE LA FÉDÉRATION

ENCADREMENT ASSURÉ PAR
UN MONITEUR DIPLOMÉ

Journée Portes Ouvertes
Manifestation gratuite pour toute la famille

Fédération Française **Roller
& Skateboard**



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POTENTIALE ET DE
L'ÉGALITÉ DES
TERRITOIRES

6.3. Coupon de réduction

30 €
De Réduction

Offert Pour toute première
inscription au Roller
Provence Méditerranée.

Coupon Réduc'
"Roule Qui Veut !"

Nom :
Prénom :
Signature et cachet du club

rpar
roller provence méditerranée

CNDS Le sport pour tous
Centre National pour le Développement du Sport

emoa Mutuelle du Var

FFRoller Club Labellisé 2017

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ROLLER PROVENCE MÉDITERRANÉE
ET**

Entre les soussignés

ROLLER PROVENCE MÉDITERRANÉE – association de loi 1901, dont le siège social est
situé au 164 Chemin de Cambaud 83140 Six-Fours-les-Plages représentée par,
en sa qualité de Président (e), dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après désignée « RPM »

d' une part,

et

..., (association, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, maison de quartier...) dont le siège
social est situé....., représentée par....., en sa qualité
de....., dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « »

d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Dans le cadre de son Projet « Roule Qui Veut » le RPM s'engage à réduire les inégalités d'accès à la pratique qu'il exerce : le roller. C'est dans cet objectif que le RPM souhaite se rapprocher de partenaires : CHRS, associations, maison de quartier etc., œuvrant dans les Quartiers Priorité de la Ville. Ce partenariat permettrait au RPM de réaliser son projet et d'élargir ses horizons et à ...
.....de profiter de certains avantages proposés par le RPM pour élargir ses propositions d'activités sportives.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par le RPM, de son projet « Roule qui Veut » dont l'objet vise la réduction des inégalités d'accès à la pratique de son activité : le roller.

Dans le cadre de ce projet, le RPM souhaite faire bénéficier à ses partenaires : de bons de réduction à l'adhésion et d'adhésions annuelles offertes. Le RPM propose également d'organiser en partenariat avec ses partenaires des journées ou demi-journées d'animation ouvertes à tous avec accueil des participants prêt gratuit de matériel (rollers, casques, protections) et initiation par ses moniteurs diplômés.

ARTICLE 2 : Engagements du RPM

2.1 - Le RPM s'engage à distribuer à 10 bons de réduction de 30 € et 5 bons pour une adhésion annuelle gratuite. Il se met également à disposition pour organiser en partenariat avec..... une journée ou une demi-journée d'animation et d'initiation « Tous en Roller », évènement ouvert à tous avec accueil des participants prêt gratuit de matériel (rollers casques et protection) et initiation par ses moniteurs diplômés

2.2 - LE RPM pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.3 - Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité de est limitée au soutien apporté au RPM dans les conditions définies au présent article. RPM conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 3 : Engagement de

3.1 - Afin de soutenir le RPM dans la réalisation du projet,.....

..... s'engage à communiquer tous les événements organisés par le RPM à ses adhérents à travers tous ces médias de communication.....

..... s'engage également à redistribuer gratuitement, dans les conditions de son choix, les bons de réductions et les adhésions annuelles gratuites qui lui seront données par le RPM.

3.2 - s'engage à faire état du soutien du RPM dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 - s'engage à apposer le logo du RPM sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet, notamment sur le site internet de l'association et sur le guide réalisé dans le cadre du Projet.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire à compter de sa date de signature.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 7.2

ARTICLE 5 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, le RPM transmettra à un rapport, synthétisant le bilan des travaux menés sur la durée du partenariat et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 6 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 7 : Résiliation - Révision

7.1 - En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

7.2 - La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 8 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Toulon.

ARTICLE 9 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents de Toulon.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en trois exemplaires originaux.

A *LIEU, DATE*

Prénom Nom

Président(e) du Roller Provence Méditerranée

Prénom Nom

Président(e) de